

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.D.A.V.S**  
**DU 08 NOVEMBRE 2014**  
**Compte rendu**

La séance débute à 21 h 03.

A ce jour (08/11/14), l'Association compte 118 adhérents à jour de leur cotisation 2013/2014.

Plus de 60 membres sont présents ou représentés (ayant donné pouvoir) à l'Assemblée Générale annuelle et le quorum permettant à l'Assemblée Générale de délibérer est donc atteint.

Il est tout d'abord procédé à la désignation :

- du Président de séance: Jean-Luc Rouan, Président de l'Association pour l'exercice 2013/2014
- de la Secrétaire de séance: Danielle Viaud, Vice Présidente de l'Association pour l'exercice 2013/2014
- de deux scrutateurs: Pierre Breton et Guy Farrugia

Le Président rend tout d'abord hommage à deux membres fidèles de l'ADAVS, disparus en 2014, Francis Maury et Angèle Prat.

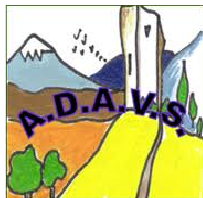
Il remercie ensuite chaleureusement tous ceux qui ont animé ou soutenu les manifestations de l'Association au cours de l'année écoulée et assuré les tâches liées à leur bon déroulement (installation des barnums, tenue de la buvette, service des repas, décoration, cuisine sur place...) ainsi que les conférenciers, écrivains, producteurs de films ou diaporamas, troupes théâtrales ayant assuré les manifestations culturelles..

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Le président retrace l'exercice 2013/2014, depuis la fête de la pomme 2013 jusqu'à celle de 2014, souligne la réussite des marchés, amplifiée par le beau temps ayant prévalu lors de la tenue de ces événements et aussi par une sélection plus rigoureuse des artisans y ayant contribué.

Sur le plan musical, on a privilégié cette année l'animation par de petits ensembles, plutôt que par des groupes de musiciens et danseurs plus « exotiques » comme lors des manifestations antérieures, en partie pour raisons budgétaires

- la journée "Vallée propre" ou "Journée de l'Association" n'a pas eu lieu cette année ; pour les exercices antérieurs, il sera sans doute utile de se poser la question de réintroduire cet événement
- la Confrérie, pour sa première année d'existence, a tenu ses engagements et s'est déplacée à Tarascon, au Mas d'Azil et à Ax les Thermes.
- le site internet amélioré a permis les préinscriptions d'un certain nombre d'artisans pour les marchés.
- le projet de réhabilitation du lavoir de Prat a été soutenu financièrement
- les Pucés des Couturières ouvrent de nouvelles perspectives vers les loisirs créatifs.
- par contre, le projet de verger conservatoire à Saurat est à l'arrêt de même que la création d'un



petit verger à Prat Communal, à côté de l'école. Tous les éléments sont cependant réunis pour pouvoir démarrer efficacement ces activités en 2015

- les locaux dont nous disposons pour nos rangements n'ont pas été optimisés. Ce point risque de devenir rapidement à l'ordre du jour, notamment en raison des rationalisations des locaux de la mairie où une partie du matériel de l'Association est hébergé.

Ce rapport moral est soumis au vote des membres présents ou représentés et est adopté à l'unanimité.

## RAPPORT FINANCIER

Sur les douze manifestations, de l'exercice, huit sont excédentaires.

Les quatre manifestations en déficit sont la Fête de la Pomme 2013, le loto de Noël 2013, la soirée théâtre et la balade annuelle de Juillet.

Il a été vendu une trentaine de livres de Maurice Blazy et environ 70 de celui de Benoît Sauphanor. Un membre intervient pour critiquer la gestion des tirages des livres de la collection ADAVS, et en particulier l'impact sur le poste « dépenses » de l'exercice.

La situation financière est présentée au travers d'un arrêté des comptes provisoire de l'exercice allant du 16 octobre 2013 au 15 octobre 2014.

- les recettes s'établissent à **25809,83 €**
- les charges s'établissent à **22791,09 €**
- soit un bénéfice de **3018,74 €**.

Le compte sur livret (Banque Postale) affiche un solde positif **11573,63 € au 15/10/2014**

Le compte chèque (Banque Postale) affiche un solde positif de **2864,39 € au 15/10/2014**

Il est précisé que les ajustements pour les comptes définitifs sont à la marge (intégration de petites dépenses ou recettes non encore comptabilisées). Le rapport financier est soumis au vote des membres présents ou représentés et est adopté à l'unanimité moins une abstention.

## ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil sortant comptait 14 membres pour 15 sièges prévus aux statuts. Deux membres sont sortants après un mandat de 3 ans, Sylvie Marrot et Martine Blazy.

Trois membres sont démissionnaires: Jean-Luc Rouan, Jean-Pierre Pene et Émile Macou.

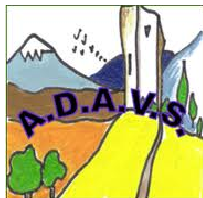
Le Président de séance procède à l'appel des candidatures pour le renouvellement des membres sortants ou démissionnaires.

Sylvie Marrot et Martine Blazy confirment vouloir solliciter le renouvellement de leur mandat

Le Président mentionne la candidature de Jean-Paul Jauze, reçue par écrit suite à la convocation à l'AG annuelle et confirmée en séance

Trois nouveaux candidats se déclarent en séance: Pierre Breton, Aurélie Pupier, Brigitte Sauphanor.

Les six candidats proposés pour le Conseil d'Administration 2014/2015, remplissant tous les



conditions d'éligibilité sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **COTISATION**

Sur proposition du CA, il est soumis au vote des membres présents ou représentés de maintenir la cotisation annuelle à 17 € pour l'année 2014/2015. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **ORIENTATIONS POUR 2015**

Elles sont prévues dans la continuité des actions précédentes. Le nouveau conseil publiera la liste des manifestations prévues en 2015 vers fin-décembre, de manière à pouvoir participer activement à la réunion des Associations prévue par la Mairie en début d'année.

Il est fait en séance des suggestions, pour introduire des jeux ou des concours (recettes à base de pommes, par exemple) lors des grands événements de l'Association.

Un livre traitant de l'eau et des moulins dans la Vallée est en préparation ainsi qu'un autre apportant des compléments biographiques illustrés de photos d'époque sur Clément Sans.

Aucun autre point n'étant soulevé, le Président de séance déclare la fin de l'Assemblée Générale annuelle de l'ADAVS.

La séance est levée à 22 h 39.

Le Président

La Secrétaire de Séance